

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 MARS 2021**  
**(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Président** : M. Philippe COCHET

**Secrétaire** : Mme Sonia FRIOLL

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL), Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI (par procuration à Mme MAINAND jusqu'au vote sur la procédure d'urgence), M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme BILLA (par proc. à M. THEVENOT), Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY

Etait absent : /

**1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Sonia FRIOLL est élue secrétaire de séance à l'unanimité par 41 voix pour (2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote).

**2) VOTE SUR LE PRINCIPE DE L'URGENCE – ADJONCTION DU RAPPORT N° 2021-041 – CONTINUITÉ DU PLAN DE SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITÉ CALUIRARD**

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour (1 conseiller municipal ne prend pas part au vote)

**3) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ÉTÉ DONNÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

**4) ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CALUIRE ET CUIRE À LA FONCIÈRE SOLIDAIRE DU GRAND LYON - HABITER AUTREMENT - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur** : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER le principe de l'adhésion de la commune de Caluire et Cuire comme membre de droit à La Foncière Solidaire du Grand Lyon – Habiter Autrement,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion,

- DE DESIGNER, pour siéger au conseil d'administration, Monsieur le Maire comme représentant à titre permanent, et pour la durée du mandat,

- DE DIRE que la dépense de 5 687 € correspondant à la cotisation annuelle, sera inscrite au budget de l'exercice 2021, au compte fonction 020G – nature 6281 .

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour (1 conseiller municipal ne prend pas part au vote).

**5) OPÉRATION DE LOGEMENT SOCIAL PAR 3F IMMOBILIERE RHONE-ALPES 32-34 AVENUE MARC SANGNIER - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE**

**Rapporteur** : Côme TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social réalisée par 3F IMMOBILIERE RHONE-ALPES au 32-34 avenue Marc Sangnier, comprenant 3 P.L.U.S. et 4 P.L.A.i.,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière,

- DE DIRE que la dépense de 17 232 € sera imputée sur le compte fonction 72 – nature 204182 – AP06

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

**6) AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PARTENARIALE 2021-2022 ENTRE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE ET L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE**

**Rapporteur** : Sonia FRIOLL

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention signée entre la Ville de Caluire et Cuire et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant,

- D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 16 500 € à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise,

- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée sur le compte fonction 94 – nature 6745.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

**7) ADHÉSION AU CONSERVATOIRE DES COLLECTIONS VÉGÉTALES SPÉCIALISÉES (CCVS)**

**Rapporteur** : Côme TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER l'adhésion de la Ville au Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'adhésion au CCVS,

- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée sur le compte nature 6281 fonction 820.

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour (2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote).

**8) MISE À DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT POUR L'INSTALLATION DE BACS DE COMPOSTAGE COLLECTIFS AU SEIN DU JARDIN PARTAGÉ DE BISSARDON**

**Rapporteur** : Côme TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER le principe de la mise à disposition à titre gratuit d'un emplacement 15 montée des Lilas pour l'implantation de bacs de compostage partagés de quartier.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour (1 conseiller municipal ne prend pas part au vote).

**9) MISE À DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT POUR L'INSTALLATION DE BACS DE COMPOSTAGE COLLECTIFS SUR LE QUARTIER DE MONTESSUY**

**Rapporteur** : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER le principe de la mise à disposition à titre gratuit d'un emplacement rue Romanet, pour l'implantation de bacs de compostage partagés de quartier.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour (1 conseiller municipal ne prend pas part au vote).

**10) GARANTIE FINANCIÈRE PARTIELLE D'EMPRUNTS À CONTRACTER PAR ALLIADE HABITAT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION D'ACQUISITION ET D'AMÉLIORATION DE 13 LOGEMENTS SITUÉS 5, GRANDE RUE SAINT-CLAIR**

**Rapporteur** : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'ACCORDER la garantie financière de la commune à la Société Alliage Habitat pour les prêts qu'elle sollicite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total garanti de 99 420,75 € correspondant à 15 % du montant total de l'emprunt, selon les caractéristiques présentées au contrat n°115533 ci-annexé,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société Alliage Habitat pour la garantie des paiements en capital et intérêts des emprunts susvisés,

- DE PRENDRE ACTE que sont annexés à la délibération :

- une lettre de demande
- le contrat de prêt n°115533
- un projet de convention

Adopté à l'unanimité, par 40 voix pour (3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote).

**11) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ SOCIO-CULTUREL DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE AU TITRE DU REVERSEMENT SODEXO CORRESPONDANT AUX CHÈQUES RESTAURANT « PERDUS OU PÉRIMÉS » DU MILLÉSIME 2019**

**Rapporteur** : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'ATTRIBUER une subvention de 5 914 € au Comité Socio-Culturel de la Ville de Caluire et Cuire,

- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au compte nature 6574 fonction 020G du budget primitif 2021 soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour (2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote).

**12) ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DÉVELOPPEURS ET UTILISATEURS DE LOGICIELS LIBRES POUR LES ADMINISTRATIONS ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - ADULLACT**

**Rapporteur** : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER l'adhésion de la Ville de Caluire et Cuire à l'Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales dénommée ADULLACT,

- DE DIRE que les crédits correspondants à la cotisation annuelle sont prévus au Budget Primitif 2021 au compte 6281 fonction 020G.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour (1 conseiller municipal ne prend pas part au vote).

### **13) ANNÉE 2020 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES**

**Rapporteur** : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER l'état des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice comptable 2020 tel qu'annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour et 1 abstention.

### **14) ANNÉE 2020 – BILAN SUR LA FORMATION DES ÉLUS**

**Rapporteur** : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER le bilan sur la formation des élus réalisée au cours de l'exercice comptable 2020,

- DE CONSTATER que cet état figure en annexe du compte administratif.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

### **15) EXERCICE 2020 – APPROBATION DE LA GESTION DU COMPTABLE**

**Rapporteur** : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- DE DÉCLARER que la gestion du comptable n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté à l'unanimité, par 40 voix pour et 3 abstentions.

### **16) COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020**

**Rapporteur** : Côte TOLLET

Le Maire ne pouvant présider l'assemblée lors du vote sur le compte administratif (article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil élit à l'unanimité par 42 voix pour (1 conseiller municipal ne prend pas part au vote) M. THEVENOT comme président spécial.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	41 479 078.23	g	46 984 513.97
	Section d'investissement	b	9 553 663.05	h	5 336 910.93

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	2 000 000.00
	Report en section d'investissement (001)	d	469 825.90	j	

= =

TOTAL (réalisations + reports)	=a+b+c+d	51 502 567.18	=g+h+i+j	54 321 424.90
-----------------------------------	----------	---------------	----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	1 449 448.75	l	590 000.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	1 449 448.75	=k+l	590 000.00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	41 479 078.23	=g+i+k	48 984 513.97
	Section d'investissement	=b+d+f	11 472 937.70	=h+j+l	5 926 910.93
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	52 952 015.93	=g+h+i+j+k+l	54 911 424.90

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 449 448.75	590 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		590 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 806.88	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	376 791.58	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 048 850.29	

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER le compte administratif 2020,

- DE CONSTATER que les annexes légalement et réglementairement prévues y figurent bien.

Adopté à la majorité, par 33 voix pour, 4 contre et 5 abstentions (M. le Maire ne prend pas part au vote).

## **17) EXERCICE 2020 - AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**Rapporteur** : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'AFFECTER le résultat global de l'exercice 2020 qui ressort du Compte Administratif 2020 au Budget Primitif 2021 comme indiqué ci-dessous.

<b>Récapitulatif de l'affectation du résultat 2020 au Budget primitif de 2021</b>	
Résultat d'investissement 2020 à reporter sur 2021 (dépenses d'investissement – compte 001)	-4 686 578,02 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020 à reporter sur 2021	-859 448,75 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2020	
« Excédent de fonctionnement capitalisé » (recette d'investissement – compte 1068)	7 505 435,74 €

Adopté à l'unanimité, par 33 voix pour et 9 abstentions (1 conseiller municipal ne prend pas part au vote).

## **18) AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2017 – 2026**

**Rapporteur** : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- DE VOTER les Autorisations de Programme et de leurs échéanciers de Crédits de Paiement sur la période 2017-2026.

Adopté à la majorité, par 34 voix pour, 4 contre et 3 abstentions (2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote).

## **19) BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021**

**Rapporteur** : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- DE VOTER le budget 2021 par chapitre ;

- DE CONSTATER que les annexes légalement et réglementairement prévues y figurent bien ;

- DE METTRE EN RECOUVREMENT les impositions nécessaires à son équilibre conformément à la délibération adoptée par ailleurs.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	46 922 825.00	46 922 825.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		46 922 825.00	46 922 825.00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	20 883 708.97	26 429 735.74
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 449 448.75	590 000.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 686 578.02	
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		27 019 735.74	27 019 735.74
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET		73 942 580.74	73 942 580.74

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	9 131 510.00		8 821 505.00	8 821 505.00	8 821 505.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	25 316 000.00		25 570 000.00	25 570 000.00	25 570 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 012 000.00		3 225 300.00	3 225 300.00	3 225 300.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COJ.RANTE	4 272 380.00		4 168 420.00	4 168 420.00	4 168 420.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>41 731 890.00</b>		<b>41 785 225.00</b>	<b>41 785 225.00</b>	<b>41 785 225.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	1 228 000.00		1 104 500.00	1 104 500.00	1 104 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	576 220.00		536 100.00	536 100.00	536 100.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>43 538 110.00</b>		<b>43 425 825.00</b>	<b>43 425 825.00</b>	<b>43 425 825.00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 000 000.00		2 197 000.00	2 197 000.00	2 197 000.00
042	OPÉ.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 200 000.00		1 300 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 200 000.00</b>		<b>3 497 000.00</b>	<b>3 497 000.00</b>	<b>3 497 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>47 736 110.00</b>		<b>46 922 825.00</b>	<b>46 922 825.00</b>	<b>46 922 825.00</b>
+						
D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						46 922 825.00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	99 500.00		99 500.00	99 500.00	99 500.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	3 497 210.00		4 542 425.00	4 542 425.00	4 542 425.00
73	IMPOTS ET TAXES	35 410 000.00		36 725 000.00	36 725 000.00	36 725 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 284 400.00		5 120 700.00	5 120 700.00	5 120 700.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	175 500.00		278 700.00	278 700.00	278 700.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>45 466 610.00</b>		<b>46 766 325.00</b>	<b>46 766 325.00</b>	<b>46 766 325.00</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	67 500.00		14 500.00	14 500.00	14 500.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>45 534 110.00</b>		<b>46 780 825.00</b>	<b>46 780 825.00</b>	<b>46 780 825.00</b>
042	OPÉ.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	202 000.00		142 000.00	142 000.00	142 000.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>202 000.00</b>		<b>142 000.00</b>	<b>142 000.00</b>	<b>142 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>45 736 110.00</b>		<b>46 922 825.00</b>	<b>46 922 825.00</b>	<b>46 922 825.00</b>
+						
R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						46 922 825.00
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					3 355 000.00	

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	352 740.00	23 806.88	460 300.00	460 300.00	484 106.88
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	260 000.00		195 000.00	195 000.00	195 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 713 434.87	376 791.58	5 100 999.25	5 100 999.25	5 477 790.83
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 710 600.00	1 048 850.29	8 242 089.72	8 242 089.72	9 290 940.01
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>7 036 774.87</b>	<b>1 449 448.75</b>	<b>13 998 388.97</b>	<b>13 998 388.97</b>	<b>15 447 837.72</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	262 000.00		310 000.00	310 000.00	310 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 211 900.00		4 005 320.00	4 005 320.00	4 005 320.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 000.00		10 000.00	10 000.00	10 000.00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>4 483 900.00</b>		<b>4 325 320.00</b>	<b>4 325 320.00</b>	<b>4 325 320.00</b>
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>11 520 674.87</b>	<b>1 449 448.75</b>	<b>18 323 708.97</b>	<b>18 323 708.97</b>	<b>19 773 157.72</b>
040	OPÉ.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	202 000.00		142 000.00	142 000.00	142 000.00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	2 418 000.00		2 418 000.00	2 418 000.00	2 418 000.00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 620 000.00</b>		<b>2 560 000.00</b>	<b>2 560 000.00</b>	<b>2 560 000.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>14 140 674.87</b>	<b>1 449 448.75</b>	<b>20 883 708.97</b>	<b>20 883 708.97</b>	<b>22 333 157.72</b>
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					4 686 578.02
						=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)</b>					<b>27 019 735.74</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 139)	485 817.00	590 000.00	907 000.00	907 000.00	1 497 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	3 652 450.00		10 260 000.00	10 260 000.00	10 260 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>4 138 267.00</b>	<b>590 000.00</b>	<b>11 167 000.00</b>	<b>11 167 000.00</b>	<b>11 757 000.00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	906 000.00		776 000.00	776 000.00	776 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	2 864 598.70		7 505 435.74	7 505 435.74	7 505 435.74
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25 300.00		59 300.00	59 300.00	59 300.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	978 000.00		1 002 000.00	1 002 000.00	1 002 000.00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>4 778 898.70</b>		<b>9 347 735.74</b>	<b>9 347 735.74</b>	<b>9 347 735.74</b>
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>8 917 165.70</b>	<b>590 000.00</b>	<b>20 514 735.74</b>	<b>20 514 735.74</b>	<b>21 104 735.74</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 000 000.00		2 197 000.00	2 197 000.00	2 197 000.00
040	OPÉ.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 200 000.00		1 300 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	2 418 000.00		2 418 000.00	2 418 000.00	2 418 000.00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>6 618 000.00</b>		<b>5 915 000.00</b>	<b>5 915 000.00</b>	<b>5 915 000.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>15 535 165.70</b>	<b>590 000.00</b>	<b>26 429 735.74</b>	<b>26 429 735.74</b>	<b>27 019 735.74</b>
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					
						=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)</b>					<b>27 019 735.74</b>
	Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				3 355 000.00	

Adopté à la majorité, par 34 voix pour, 5 contre et 4 abstentions.

## 20) EXERCICE 2021 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

**Rapporteur :** Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- DE FIXER les taux d'imposition locale pour 2021 à 35,83 % pour la taxe sur le foncier bâti et à 33,41 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Adopté à l'unanimité, par 39 voix pour et 3 abstentions (1 conseiller municipal ne prend pas part au vote).

## 21) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2021

**Rapporteur :** Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'ACCORDER les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2021 conformément au tableau ci-dessous,

EXERCICE 2021 - SUBVENTIONS SOUMISES A CONDITIONS D'OCTROI (Article L.2311-7 du C.G.C.T)				
Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU CCAS			
657362	Social	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement public communal	277 000 €
<b>SOUS-TOTAL NATURE 657362</b>				<b>277 000 €</b>
6574/6745	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE			
6574	Culture	* ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE (AMC2)	Association loi 1901	475 800 €
6745	Culture	ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE (AMC2) (pénécotaire)	Association loi 1901	20 000 €
6574	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET CUIRE	Association loi 1901	36 640 €
6745	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET CUIRE (10cm)	Association loi 1901	2 570 €
6745	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET CUIRE (pénécotaire)	Association loi 1901	3 414 €
6574	Sport	*ASSOCIATION SPORTIVE LYON CALUIRE HANDBALL	Association loi 1901	32 240 €
6745	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE LYON CALUIRE HANDBALL	Association loi 1901	7 500 €
6574	Sport	CALUIRE SPORTING CLUB	Association loi 1901	30 000 €
6745	Sport	CALUIRE SPORTING CLUB (pénécotaire)	Association loi 1901	2 400 €
6574	Sport	*JEANNE D'ARC DE CALUIRE - ALOJETTRES DE CALUIRE	Association loi 1901	23 330 €
6745	Sport	*JEANNE D'ARC DE CALUIRE - ALOJETTRES DE CALUIRE (pénécotaire)	Association loi 1901	3 200 €
6574	Sport/Enfance	* AMICALE LAIQUE DE CALUIRE	Association loi 1901	65 740 €
6745	Sport	AMICALE LAIQUE DE CALUIRE	Association loi 1901	7 500 €
6574	Social/Culture	* ASS. DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS (Mortessay et Belges du Rhône)	Association loi 1901	286 500 €
6574	Emploi	* MISSION LOCALE POUR LES JEUNES DU PLATEAU NORD ET DU VAL DE SACNE	Association loi 1901	40 352 €
6574	Social/Culture	* COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL DE LA VILLE	Association loi 1901	155 000 €
6574	Social/Culture	COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL DE LA VILLE-reversement équipes restaurants	Association loi 1901	5 914 €
<b>SOUS-TOTAL NATURE 6574 et 6745</b>				<b>1 248 000 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>				<b>2 125 000 €</b>

### Modalités de versement

Les associations avec une astérisque (\*) perçoivent un versement de leur subvention mensuellement par douzième

L'association Jeanne d'arc de Caluire perçoit sa subvention en une seule fois au mois de juillet

L'association Caluire sportng club perçoit sa subvention en deux versements en juillet et septembre

L'association sportive de Caluire et Cuire perçoit sa subvention en une seule fois en septembre

- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2021 sur les différents comptes budgétaires concernés.

Adopté à l'unanimité, par 39 voix pour (4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote).

## **22) FORMATION DES ÉLUS - EXERCICE 2021**

**Rapporteur** : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER la répartition suivante des crédits alloués à la formation des élus au titre de l'année 2021 ;

LISTES	NOMBRE DE CONSEILLERS	CRÉDITS CORRESPONDANTS
Liste Caluire et Cuire ensemble naturellement avec Philippe Cochet	34	25 160 €
Liste Urgence Ecologique et Solidarités à Caluire et Cuire	5	3 700 €
Liste Caluire au cœur	3	2 220 €
Liste Caluire, c'est possible	1	740 €
TOTAL	43	31 820 €

- DE DIRE que les crédits correspondants seront imputés au budget primitif de l'exercice 2021 au compte nature 6535 fonction 021.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour (1 conseiller municipal ne prend pas part au vote).

## **23) ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ 86 AVENUE GÉNÉRAL LECLERC**

**Rapporteur** : Côte TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- DE CONFIRMER le principe de l'acquisition du tènement situé 86 avenue du Général Leclerc,

- DE DIRE que la Métropole de Lyon acquerra le bien pour le compte de la commune, puis le lui rétrocédera,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition, notamment la promesse d'achat avec préfinancement et l'acte définitif de vente. La commune de Caluire et Cuire sera représentée pour cette opération par la SCP ACTALION Notaires, à Lyon 3ème,

- D'AUTORISER le versement du montant de la vente augmenté des frais à la Métropole dès signature de la promesse d'achat avec préfinancement,

- DE DIRE que la dépense correspondante de 2 200 000 €, augmentée des frais et de la commission d'agence d'un montant de 118 800 euros T.T.C., sera prélevée sur les crédits ouverts dans le cadre du budget primitif 2021, selon le plan de compte nature 2138, fonction 01.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour et 1 abstention.

**24) CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CUISINE CENTRALE : AUTORISATION ET ORGANISATION DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE, DÉSIGNATION DU JURY DE CONCOURS, APPROBATION DE LA PRIME ALLOUÉE AUX CANDIDATS NON RETENUS**

**Rapporteur** : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer une procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse plus, sur la base du programme et de l'enveloppe prévisionnels, en vue de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle cuisine centrale et de prendre toute mesure nécessaire à la bonne conduite de cette procédure,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du concours de maîtrise d'œuvre et de la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence en découlant,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre avec le lauréat du concours,
- DE DÉSIGNER les membres de la Commission d'Appel d'Offres élue le 9 juin 2020 par la délibération D2020\_015, membres du jury avec voix délibérative,
- DE DÉSIGNER Monsieur le Maire en tant que Président du jury, avec voix délibérative,
- DE FIXER à 30 000 € HT par équipe candidate le montant de la prime aux participants qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours,
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

**25) ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU JURY DE CONCOURS**

**Rapporteur** : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'ADOPTER le Règlement Intérieur du jury de concours.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour (1 conseiller municipal ne prend pas part au vote).

**26) MODIFICATION DES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES AGENTS NON PERMANENTS VACATAIRES**

**Rapporteur** : Côme TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER les modifications apportées aux modalités de rémunération des agents non permanents recrutés pour l'exécution d'un acte déterminé,
- DE DIRE que la dépense afférente sera imputée au chapitre 012 du budget de l'année en cours.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour (1 conseiller municipal ne prend pas part au vote).

## **27) CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT DE CONSEILLER NUMÉRIQUE**

**Rapporteur** : Côme TOLLET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER le recours à un contrat de projet de deux ans pour un poste non permanent de conseiller numérique ;
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants ;
- DE MODIFIER en ce sens le tableau des effectifs non permanents.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

## **28) CONTINUITÉ DU PLAN DE SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITÉ CALUIRARD**

**Rapporteur** : Sonia FRIOLL

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER le principe d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour l'installation de tables sur le trottoir au droit des devantures des commerces fermés pour la facilitation du click & collect et ce jusqu'au 31 mai 2021 ;
- D'APPROUVER la réédition de l'opération des bons d'achat de 15 € par foyer valable dès 30 € d'achat sur la plateforme « Ma ville, mon shopping » jusqu'au 31 mai 2021, se laissant l'opportunité de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 selon les décisions du gouvernement ;
- D'APPROUVER la prise en charge des frais de commissions qui correspondent à 5,5 % des ventes effectuées sur la plateforme
- DE DIRE que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2021 chapitre 011.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

Caluire et Cuire, le

01 AVR. 2021

Le Maire,  
Philippe COCHET



